

PEB1

Les prescriptions techniques à respecter

Projet :	Construction d'une habitation unifamiliale	
Adresse projet :	5060 Velaine-sur-Sambre Rue Fernand Dehousse SN	
Déclarant PEB 1 :	-	
Déclarant PEB 2 :	-	
Auteur de projet :	Julie DORVAL	-
Responsable PEB :	Jean-François GLAUDE	Bureau 2E SCS

Le rapport PEB1 est le document de référence que votre projet doit suivre pour atteindre en fin de chantier les niveaux PEB calculés dans la déclaration PEB initiale et répondre aux exigences PEB.

RESPECTEZ l'ensemble des prescriptions techniques reprises ci-dessous.

TRANSMETTEZ ces prescriptions à votre architecte ainsi qu'aux entrepreneurs pour les parties concernées.

A. ISOLATION DES PAROIS

CODE	PAROI	ISOLATION				STRUCTURE
		Type	ép. [cm]	λ [W/mK]	U [W/m ² K]	
M1	mur parement briques	polyuréthane (PIR/PUR)	12	0,022	0,17	bloc Wienerberger PLS 500 ép. 19cm
M2	mur int. contre garage	polyuréthane (PIR/PUR)	8	0,022	0,21	bloc Wienerberger PLS 500 ép. 19cm
M3	mur int. contre garage	polyuréthane (PIR/PUR)	8	0,022	0,23	bloc Wienerberger PLS 500 ép. 19cm
P1	dalle terre-plein	polyuréthane projeté	12	0,026	0,19	radier béton
P2	dalle étage encorbellement	polyuréthane (PIR/PUR)	12	0,022	0,18	hourdis béton
T1	toiture plate rez	polyuréthane (PIR/PUR)	16	0,022	0,15	hourdis béton
T2	toiture plate étage	polyuréthane (PIR/PUR)	15	0,022	0,11	ossature bois
		fibre de bois (FIB)	8	0,036		

B. FENÊTRES & PORTES

TRANSMETTEZ-NOUS pour approbation, avant leur commande, les fiches techniques et le bordereau récapitulatif des fenêtres et portes. Le bordereau doit détaillé pour chacun des châssis : la surface précise, le facteur solaire g, la valeur Ug du vitrage et le calcul du Uw (châssis + vitrage).

Attention la valeur Uw (châssis & vitrage + grille de ventilation si présente) moyenne des fenêtres ne doit pas dépasser 1,50 W/m²K. Il faut être particulièrement attentif à la valeur Uw pour les châssis en aluminium avec du double vitrage.

CODE	DESIGNATION	ISOLATION					Uw max admis [W/m ² K]	STRUCTURE
		Facteur solaire g	Ug (vitrage) [W/m ² K]	Uf (châssis) [W/m ² K]	Upanneau [W/m ² K]	Uw (châs. +vitr.) [W/m ² K]		
F1	fenêtre pvc triple-vitrage	0,50	0,50	1,00		0,83	1,50	pvc triple vitrage
F2	porte d'entrée	0,50	0,50			1,20	2,00	pvc triple vitrage
F3	porte latérale	0,50	0,50			1,20	2,00	pvc triple vitrage
F4	porte int.garage					2,00	2,00	inconnu

C. LA VENTILATION

PRINCIPE DE LA VENTILATION en construction neuve

Une alimentation en air doit être créée dans un local sec (séjour, chambre, bureau, salle de jeu, ...) et une extraction de l'air doit être créée dans un local humide (cuisine, salle de bain, WC, buanderie, ...).

DETAIL TECHNIQUE DU SYSTEME DE VENTILATION DU PROJET

Ventilation de type C - simple flux - alimentation naturelle, évacuation mécanique :

- Modèle extracteur : **RENSON système C+ healthbox 3.0 Smart**
- Puissance électrique maximum du ventilateur : **85 W**
- Classe minimum de réglage des grilles d'aération : **P3**

DEBITS D'AIR MINIMUM DE VENTILATION A RESPECTER

TRANSMETTEZ CE TABLEAU A VOTRE INSTALLATEUR afin que celui-ci en tienne compte lors du dimensionnement du système.

TRANSMETTEZ-NOUS pour approbation, avant leur commande, le bordereau récapitulatif des fenêtres reprenant le détail des grilles d'alimentation en air. Nous vérifions ainsi que les débits d'air prévus répondent bien aux exigences PEB et le cas échéant nous vous avertissons des modifications à faire.

Espace	Dispositif de ventilation		Alimentation en air minimum[m3/h]	Extraction de l'air minimum [m3/h]	
séjour	OAR	grille châssis	150,0		
bureau	OAR	grille châssis	61,0		
mezzanine	OAR	grille châssis	46,0		
chambre 1 + dressing	OAR	grille châssis	72,0		
chambre 2	OAR	grille châssis	44,0		
chambre 3	OAR	grille châssis	44,0		
cuisine	OEM*	bouche de ventilation		75,0	* Une hotte n'est pas un dispositif de ventilation
buanderie	OEM	bouche de ventilation		50,0	
wc rez	OEM	bouche de ventilation		25,0	
wc étage	OEM	bouche de ventilation		25,0	
salle de bain rez	OEM	bouche de ventilation		50,0	
salle de bain étage	OEM	bouche de ventilation		50,0	
salle de douche	OEM	bouche de ventilation		50,0	
salle de douche	OEM	bouche de ventilation		50,0	
TOTAL :			417,0	375,0	

REMARQUES IMPORTANTES

- 1) **Hotte cuisine** : une hotte dans une cuisine n'est pas considérée comme une extraction d'air conforme
- 2) **Fenêtre de toit (VELUX ou autre)** : pour les locaux secs sous toiture, les aérateurs standards dans les fenêtres de toit (velux par exemple) ne sont pas considérés comme des OAR conformes. Il existe des aérateurs conformes qui peuvent être placés à la place des aérateurs standard (pour les velux il s'agit des modèles ZZZ 214 KG ou ZZZ 214 KP)
- 3) **Transfert de l'air** : le respect des normes de ventilation nécessite de prévoir des dispositifs permettant le transfert de l'air entre les différents locaux. Ce transfert peut être réalisé de deux façon : (1) par une fente sous la porte (3,6m3/cm2) ou (2) par une grille de transfert. Les transferts d'air minimum à respecter sont également repris dans le tableau ci-dessous.

D. ETANCHEITE A L'AIR

A ce stade du projet et considérant les prescriptions techniques reprises dans ce rapport, il n'est pas nécessaire de réaliser un test d'étanchéité à l'air pour répondre aux exigences PEB.

E. CHAUFFAGE

chaudière gaz condensation :

- propane
- Rendement de la chaudière à 30% de charge sur PCS **98,00** %
- Température de retour à 30% de charge : 30°C
- Localisation : dans le volume protégé
- circulateur à rotor noyé avec régulation (excepté régulation marche/arrêt)
- sonde extérieure pour la régulation de la température du circuit
- chauffage sol au rez et radiateurs aux étages

F. EAU CHAUDE SANITAIRE

chaudière gaz condensation :

- propane
- localisation :
ballon de stockage séparé de la chaudière
pas de boucle de circulation

G. ENERGIES RENOUVELABLES

Ci-dessous le détail des systèmes de production d'énergie renouvelable prévu à ce stade du projet

Installation de panneaux solaires photovoltaïques

- puissance crête : **6000 Wc**
- inclinaison des capteurs : 15°
- orientation des capteurs : SUD
- pas d'ombrage

H. SURCHAUFFE

Suivant l'encodage PEB, votre bâtiment présente un risque moyen de surchauffe mais les exigences PEB sont néanmoins respectées

I. LE VOLUME PROTEGE

Le volume protégé d'un bâtiment est le volume de chauffe et de vie du bâtiment. Les parois de déperdition qui délimitent ce volume constituent l'enveloppe du bâtiment et c'est cette enveloppe qui est analysée dans le cadre de la PEB.

Dans le cadre de ce projet, le volume protégé est déterminé comme suit :

- 1) le garage n'est pas intégré au volume protégé

PEB2	Suivi des travaux : les dates clés à nous communiquer
-------------	--

Projet :	Construction d'une habitation unifamiliale		
Adresse projet :	5060 Velaine-sur-Sambre Rue Fernand Dehousse SN		
Déclarant PEB 1 :	Maxime DANTHINE	-	
Déclarant PEB 2 :	Elodie HERBIET	-	
Auteur de projet :	Julie DORVAL	-	
Responsable PEB :	Jean-François GLAUDE	Bureau 2E SCS	

Dans le cadre de la mission de responsable PEB, nous devons suivre votre chantier afin de vérifier que les exigences PEB soient respectées.
Les tableaux ci-dessous reprennent les dates clés à nous communiquer impérativement !

ADMINISTRATIF

Code	Nom	Evénement	Quand nous communiquer la date	Etat
PU	permis d'urbanisme	obtention	dès que l'évènement a eu lieu	à transmettre
TR	travaux	démarrage du chantier	quelques jour avant l'exécution	à transmettre
TR	travaux	fin chantier	dès que l'évènement a eu lieu	à transmettre
RP	réception provisoire	réception provisoire	dès que l'évènement a eu lieu	à transmettre

TECHNIQUE

Code	Nom	Evénement	Quand nous communiquer la date	Etat
M1	mur parement briques	placement de l'isolant	quelques jour avant l'exécution	à transmettre
M2	mur int. contre garage	placement de l'isolant	quelques jour avant l'exécution	à transmettre
M3	mur int. contre garage	placement de l'isolant	quelques jour avant l'exécution	à transmettre
P1	dalle terre-plein	placement de l'isolant	quelques jour avant l'exécution	à transmettre
P2	dalle étage encorbellement	placement de l'isolant	quelques jour avant l'exécution	à transmettre
T1	toiture plate rez	placement de l'isolant	quelques jour avant l'exécution	à transmettre
T2	toiture plate étage	placement de l'isolant	quelques jour avant l'exécution	à transmettre

PEB3

Déclaration PEB finale : liste des justificatifs à nous transmettre

Projet :	Construction d'une habitation unifamiliale		
Adresse projet :	5060 Velaine-sur-Sambre Rue Fernand Dehousse SN		
Déclarant PEB 1 :			-
Déclarant PEB 2 :			-
Auteur de projet :	Julie DORVAL		-
Responsable PEB :	Jean-François GLAUDE		Bureau 2E SCS

Afin d'établir la déclaration PEB finale et le certificat (si d'application), les documents repris dans les tableaux ci-dessous doivent nous être transmis. Dans la mesure du possible, il est préférable de nous transmettre ces informations avant exécution afin que nous puissions vérifier au préalable le respect des exigences PEB. Dans le cas contraire, nous ne pourrions être tenu pour responsable en cas de non-respect des exigences.

ADMINISTRATIF

Code	Description	Information	Document à nous transmettre	Etat
PU	permis d'urbanisme	date de dépôt	info à nous transmettre (pas de document)	à transmettre
PU	permis d'urbanisme	date d'octroi	info à nous transmettre (pas de document)	à transmettre
PU	permis d'urbanisme	référence à la RW (de type Fxxxx/xxxxx/xxxx/xxxx/xx/xxxxxx). Si pas en votre possession, il faut faire la demande à brigitte.scutnaire@spw.wallonie.be)	info à nous transmettre (pas de document)	à transmettre
TR	travaux	date de démarrage du chantier	info à nous transmettre (pas de document)	à transmettre
RC	référence cadastrale	référence cadastrale	info à nous transmettre (pas de document)	transmis

TECHNIQUE

Code	Description	Information	Document à nous transmettre	Etat
M1	mur parement briques	isolant : marque, type, épaisseur, lambda ou R	ATG et/ou fiche technique avec marquage CE	à transmettre
M2	mur int. contre garage	isolant : marque, type, épaisseur, lambda ou R	ATG et/ou fiche technique avec marquage CE	à transmettre
M3	mur int. contre garage	isolant : marque, type, épaisseur, lambda ou R	ATG et/ou fiche technique avec marquage CE	à transmettre
P1	dalle terre-plein	isolant : marque, type, épaisseur, lambda ou R	ATG et/ou fiche technique avec marquage CE	à transmettre
P2	dalle étage encorbellement	isolant : marque, type, épaisseur, lambda ou R	ATG et/ou fiche technique avec marquage CE	à transmettre
T1	toiture plate rez	isolant : marque, type, épaisseur, lambda ou R	ATG et/ou fiche technique avec marquage CE	à transmettre
T2	toiture plate étage	isolant : marque, type, épaisseur, lambda ou R	ATG et/ou fiche technique avec marquage CE	à transmettre
Fx	ensemble des portes et fenêtres extérieures	valeurs : Ug, Uf et/ou Uw, facteur solaire g	Bordereau détaillé reprenant : Ug (selon EN673 ou EN674 ou EN 675), Uf (calcul num. selon EN ISO 10077-2), Uw (calcul num. selon EN ISO 10077-2) facteur solaire g (selon en 410) POUR ETRE VALABLE, LA REFERENCE AUX NORMES DE CALCUL DOIT ETRE CLAIREMENT INDIQUEE SUR LE BORDEREAU ! EXIGEZ-LE A VOTRE INSTALLATEUR	à transmettre
Fx	ensemble des portes et fenêtres extérieures	vitrage : valeur Ug et facteur solaire g	fiche technique	à transmettre
VENT	ventilation mécanique simple-flux Renson	modèles, dimensions et emplacement des aérateurs et modèle de l'unité d'extraction d'air	fiches techniques + plan de localisation	à transmettre
CHAU	chaudière gaz condensation	marque et modèle; rendement PCS à 30% de charge	fiche technique Ecodesign	à transmettre
ECS	chaudière gaz avec ballon de stockage	Ecodesign : profil de soutirage, classe énergétique et rendement (%)	fiche technique Ecodesign	à transmettre
PV	dalle étage encorbellement	orientation, inclinaison et puissance crête totale des panneaux solaires	bordereau installateur et attestation réception du GRD	à transmettre
NC	nœuds constructifs	nœuds constructifs	schémas de principe de résolution des nœuds constructifs suivant les règles de base de la PEB (nœuds PEB-conformes)	à transmettre

